



APPEL A CANDIDATURES 2011

Soutien pour la formation à la recherche translationnelle en cancérologie



Action 1.2

Date limite de soumission en ligne du dossier : 06 décembre 2010

<http://www.e-cancer.fr/AAP/FOR2011>

SOMMAIRE

PLAN CANCER 2009-2013	3
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	3
2. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES	4
3. MODALITES DE PARTICIPATION	4
4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS	4
4.1 CRITERES D'ELIGIBILITE	4
4.2 CRITERES D'EVALUATION	6
5. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT	6
6. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS	7
7. MODALITES DE SOUMISSION	8
8. PUBLICATION DES RESULTATS	9
9. CONTACT	9

Plan Cancer 2009-2013

Mesure 1: Renforcer les moyens de la recherche pluridisciplinaire.

Action 1.2 : Soutenir par l'attribution de bourses, la formation des acteurs de la santé et de la recherche à la recherche translationnelle

L'engagement dans cette nouvelle action sera soutenu par une politique active et financée de formation : le succès à terme sera lié au nombre de nouveaux jeunes médecins, pharmaciens et scientifiques engagés et formés à cette démarche.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

La recherche translationnelle occupe aujourd'hui une position importante dans le paysage de la recherche biomédicale, et est au cœur des orientations stratégiques, inscrites dans le Plan Cancer 2009-2013, que l'Institut National du Cancer (INCa) souhaite promouvoir dans le domaine scientifique. La recherche translationnelle doit assurer un continuum entre la recherche cognitive et la recherche clinique en prenant en compte le patient dans sa réalité complexe et unique et également collectivement comme membre d'un groupe de malades. Elle doit ainsi permettre la mise en œuvre optimale des connaissances les plus récentes dans la pratique médicale. Cette recherche nécessite l'acquisition d'une double culture médicale et scientifique afin de favoriser efficacement le flux bidirectionnel des connaissances de la recherche cognitive vers ses applications médicales et des observations faites chez le malade vers la recherche cognitive.

En complément des appels à projets récurrents et de la création des Sites de Recherche Intégrée sur le Cancer, la mesure 1 du Plan cancer recommande de soutenir la formation à la recherche translationnelle.

Cet appel à candidatures doit permettre à des médecins, pharmaciens et vétérinaires diplômés ou en fin de formation, d'acquérir les connaissances et la méthodologie de la recherche d'interface entre recherche fondamentale et recherche clinique.

Cet objectif de formation s'inscrit dans un parcours d'alternance recherche clinique – recherche d'amont visant à favoriser le flux bidirectionnel de connaissances et leur intégration par les futurs praticiens.

Les formations concernées sont : Master ou doctorat ou post-doctorat.

2. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures couvre tous les champs de la recherche translationnelle en cancérologie. Les candidats peuvent proposer tout projet dans ce domaine (***sujet libre***) sous la direction d'un responsable de projet ou directeur de thèse

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Cet appel à candidature s'adresse aux :

- Etudiants en médecine, aux internes, aux étudiants en pharmacie ou en écoles vétérinaires souhaitant effectuer un Mastère 2 Recherche pour une durée de 12 mois ;
- Jeunes médecins, pharmaciens ou vétérinaires désireux d'effectuer un doctorat en sciences en France pour une durée de 36 mois maximum
- des jeunes médecins, pharmaciens ou vétérinaires désireux d'effectuer un stage postdoctoral en sciences (moins de 3 ans après la fin de la thèse de sciences) en France (durée 24 mois) ou à l'étranger (durée 12 mois).

L'Institut financera le candidat sélectionné sous forme d'une allocation pour une durée de un à trois ans selon le type de projet de recherche.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité ci-dessous mentionnés, puis sont soumis à la procédure d'évaluation publiée sur le site internet de l'INCa.

4.1 Critères d'éligibilité

- Le laboratoire d'accueil doit être clairement identifié et doit pouvoir assurer l'encadrement du candidat. Il doit faire preuve d'expérience dans le domaine concerné. Le laboratoire de

recherche est reconnu par le Ministère de la Recherche (CHU, Université, Inserm, CNRS, CEA, école vétérinaire, INRA...).

- Le dossier doit être soumis dans les délais indiqués aux § 6 et 7, il doit être dûment signé par l'organisme gestionnaire ou établissement recrutant le candidat.
- Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre tous les documents requis. L'évaluation étant internationale, l'anglais est impératif, la version française est facultative ;
- Le dossier et les documents annexes doivent être déposés sur un site de soumission dont l'adresse figure au § 7 et sous format papier.

- **Eligibilité pour les Médecins ou Internes :**

- Pour les candidats à un Mastère 2 Recherche : être titulaire d'un Mastère 1 ou être inscrit en internat ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences : être titulaire d'un Mastère 2 recherche ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en sciences: être titulaire du doctorat en sciences.

- **Eligibilité pour les Pharmaciens (Filières : Internat ou Industrie) :**

- Pour les candidats à un Mastère 2 Recherche : être titulaire d'un Master 1 Recherche ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences : être titulaire d'un Mastère 2 recherche ou du doctorat en pharmacie ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en sciences: être titulaire du doctorat en sciences.

- **Eligibilité pour les Vétérinaires :**

- Pour les candidats à un Mastère 2 Recherche : être titulaire d'un DEFV (Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaire) ou d'un Master 1 recherche ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences : être titulaire d'un Mastère 2 recherche ou du doctorat vétérinaire ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en sciences: être titulaire du doctorat en sciences.

Attention les candidats doctorants devront se reporter au décret n°2009-464 du 23 avril 2009 -art 3- pour faire valider leur candidature¹¹.

4.2 CRITERES D'EVALUATION

Intérêt et qualité scientifique du projet :

- Pertinence et originalité du projet, inscription dans une démarche de recherche translationnelle
- Clarté des objectifs,
- Positionnement du projet dans le contexte scientifique national et international.

Méthodologie et faisabilité :

- pertinence méthodologique,
- Environnement du projet (ressources humaines, structure d'accueil, base de données descriptives, centres de ressources biologiques, ressources biologiques de qualité et associées à des données cliniques en respectant les règles éthiques en vigueur, plates formes génomiques, centres de calcul, ...),
- Crédibilité du calendrier du projet.

Candidat :

- Parcours médical et scientifique, qualité des publications (en fonction de l'avancement dans la carrière) et motivations du candidat,
- Le projet du candidat doit s'inscrire dans son développement de carrière.

Laboratoire et équipe d'accueil – responsable du projet ou directeur de thèse :

- Qualité scientifique du laboratoire d'accueil, évaluée notamment par la qualité des travaux réalisés par l'équipe au cours des 3 dernières années dans ce domaine,
- Niveau d'excellence dans sa discipline du responsable du projet ou directeur de thèse.

5. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Le montant total de l'allocation peut être soit :

- **équivalent à la rémunération brute totale annuelle antérieure pour les internes et CCA, et dûment certifié par l'organisme gestionnaire des fonds ;**

Ou

Art 3 « le président ou le directeur de l'établissement recrute le doctorant contractuel par contrat d'une durée de trois ans, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur d'unité ou équipe de recherche concernée. »

- correspondant au montant de l'allocation annuelle totale telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous, et en accord avec l'organisme gestionnaire des fonds qui assure le recrutement du bénéficiaire de l'allocation.

Type d'allocation demandée :	Montant maximum de l'allocation intégrant les charges employeur pour la durée :	Durée (en mois) :
Master 2 recherche	35 000€	12
Doctorants	105 000€	36
Post doctorants	100 000€	24 ou 12

Ce type de financement ne prévoit pas de frais de gestion pour l'établissement gestionnaire.

Attention les montants doivent être validés par l'établissement d'accueil.

Pour rappel, l'allocation est uniquement destinée à des coûts de personnel.

6. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Date de lancement de l'appel à candidature:	Octobre 2010	
Date limite de soumission du dossier de candidature	1. Soumission en ligne du dossier complet et 2. envoi papier (2 originaux) : -courrier postal à l'INCa - AAP FOR-52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne-Billancourt le cachet de la poste faisant foi ;	6 décembre 2010 6 décembre 2010

	-ou livraison sur place aux heures de bureau à l'adresse de l'INCa	
Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation :		mars 2011
Date prévisionnelle de publication des résultats :		mai 2011

7. MODALITES DE SOUMISSION

Attention nouvelle procédure de soumission en ligne :

Adresse unique pour l'appel à projets : <http://www.e-cancer.fr/AAP/FOR2011>

Cette **procédure de soumission**, à partir du site de l'INCa, comprend :

- l'identification du candidat (nom, prénom et email),
- l'identification du projet (Cancéropôle et DRCI de référence, titre, durée, montant, mots clefs et le résumé),
- le dépôt par téléchargement du document demandé sous format Word

Le nom du fichier téléchargé est obligatoirement composé de la mention For11, de l'initiale du Cancéropôle de référence et du nom du candidat, exemple : For11_GSO_nom.doc

Attention pas de format PDF

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier complet est soumis sous format électronique et sous format papier.

Les deux formats sont identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

Format électronique : est transmis par téléchargement via le formulaire en ligne.

La taille du fichier Word complet ne doit pas excéder 4 Mo.

Format papier : dossier en deux exemplaires dûment signés par les personnes responsables, et envoyés à l'adresse suivante :

-AAP FOR -52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne- Billancourt (le cachet de la poste faisant foi)

Date limite de soumission et d'envoi des formats électronique et papier le **06 décembre 2010**.

L'INCa se chargera de transmettre une version électronique des documents aux Cancéropôles concernés.

8. PUBLICATION DES RESULTATS

La liste des projets financés est publiée sur le site Internet de l'Institut National du Cancer et du Ministère de la Santé.

La liste des projets financés est publiée sur le site Internet de l'Institut National du Cancer. Pour ces projets, le résumé sera publié ultérieurement, chaque candidat sera contacté pour confirmer le contenu ou proposer une version publiable.

9. CONTACT

Pour tout renseignement sur l'appel à candidatures :

FOR2011@institutcancer.fr